

Chargeant Monsieur **Benoît Assouan C. DEGLA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim de Monsieur **Nassirou ARIFARI-BAKO**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter **du Dimanche 11 au Mardi 20 septembre 2011**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2011-450 du 28 mai 2011, portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2011-598 du 11 septembre 2011, chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'Intérim du Président de la République ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Dimanche 11 septembre 2011, Monsieur **Benoît Assouan C. DEGLA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'intérim de Monsieur **Nassirou BAKO-ARIFARI**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 novembre 2011

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale assurant
l'intérim,



Issifou KOGUI N'DOURO